N4135
CONDUCTEUR / CONDUCTRICE DE VÉHICULE DE GUIDAGE

Emploi réglementé

Définition

Le conducteur de véhicule de guidage accompagne un transport ou convoi exceptionnel avec un conducteur de véhicule de protection

- Facilite le passage d'un ou plusieurs véhicules dont les dimensions et / ou la masse dépassent les limites réglementaires définies par le code de la route pour que le convoi circule dans des conditions de sécurité optimale
- Conduit un véhicule de la catégorie A et B, libéré du délai probatoire
- Assure les opérations de guidage du convoi, tout en veillant à prévenir les risques liés à la sécurité routière
- Applique et respecte la réglementation relative au transport exceptionnel
- Indique aux usagers de la route, les règles de circulation spécifiques au passage du convoi dans la circulation générale
- Respecte l'itinéraire
- Maintient une communication régulière avec l'ensemble des acteurs du convoi

Accès à l'emploi

Ce métier est accessible sans diplome, mais il existe des conditions :
Être âgé d'au moins 21 ans
Être titulaire d'un permis de conduire de catégorie A et B libéré du délai probatoire (R 223-1 du code de la route)
Être titulaire d'une attestation de formation professionnelle initiale des conducteurs des véhicules de guidage (FIG) renouvelée tous les 5 ans par la formation continue des conducteurs des véhicules de guidage (FCG)
Être titulaire d'une formation aux premiers secours citoyen (PSC)

Certifications et diplômes :

- Permis de conduire catégorie A
- Permis de conduire catégorie B
- Premiers secours citoyen

Compétences

Savoir-faire

Savoir-faire principaux

Production, Construction, Qualité, Logistique

- Anticiper un danger ou une contrainte
- Assister les équipes lors de la réalisation de tâches complexes ou en cas de problèmes majeurs
- Faire preuve de vigilance

Coopération, Organisation et Développement de ses compétences

- Guider le conducteur dans les démarches qu'il a à accomplir
- Utiliser la gestuelle réglementaire

Communication, Création, Innovation, Nouvelles technologies

- Communiquer avec les unités sur le terrain via des équipements radio
- Utiliser des équipements de navigation (GPS professionnel, applications mobiles) Transition numérique

Savoir-faire secondaires

Production, Construction, Qualité, Logistique

- Appliquer les procédures de sécurité en cas d'urgence
- Coordonner des interventions sur le terrain
- Détecter une situation anormale et informer
- Evaluer les risques liés au transport de marchandises spécifiques
- Contrôler et utiliser les EPI et EPC
- Adapter la conduite à l'allure du convoi
- Assurer la sécurité du convoi et des usagers de la route
- Conduire un deux-roues motorisé
- Conduire un véhicule léger
- Prendre en charge un véhicule avec ses équipements et accessoires (gyrophares, panneaux...)
- Sécuriser le passage du convoi
- Appliquer les procédures en cas d'accident ou de panne
- Contrôler l'état de fonctionnement du véhicule
- Procéder aux vérifications de sécurité d'un véhicule
- Restituer un véhicule de guidage ou de protection en appliquant les procédures de l'entreprise
- Surveiller la conformité des activités au regard des normes de sécurité

© Copyright octobre 2026 France Travail - Reproduction et diffusion interdites sans l'accord de France Travail

Coopération, Organisation et Développement de ses compétences

- Respecter les normes de sécurité lors des interventions
- Gérer une situation d'urgence
- Gérer les conflits avec les usagers de la route

Pilotage, Gestion, Cadre réglementaire

- Appliquer les principes de sécurité routière
- Assurer la sécurité des personnes et des biens
- Coordonner des interventions de sécurité

Communication, Création, Innovation, Nouvelles technologies

- Adapter les communications aux différents publics

Savoir-être professionnels

- Faire preuve d'autonomie
- Faire preuve de réactivité
- Avoir l'esprit d'équipe

Savoirs

Techniques professionnelles

- Adaptation à diverses conditions météorologiques
- Communication avec les conducteurs
- Communication inter-vehicules via radio
- Conduite de véhicules
- Gestion de données de trafic — Transition numérique
- Gestion de l'espace de stationnement
- Gestion des incidents de sécurité — Transition numérique
- Gestion face à des conduites à risque
- Prévention des risques routiers
- Procédures d'urgence et de sécurité en transport exceptionnel
- Techniques de communication radio — Transition numérique
- Techniques de manœuvre avec un véhicule articulé
- Techniques de navigation routière

© Copyright octobre 2026 France Travail - Reproduction et diffusion interdites sans l'accord de France Travail

Normes et procédés

- Evaluation des risques professionnels
- Gestion de l'itinéraire et du temps de conduite
- Gestion du stress et de la fatigue
- Lecture de carte routière
- Procédures de secours
- Procédures de sécurisation de site
- Protection des personnes
- Protocoles de sécurité en convoi
- Réglementation du transport en convoi exceptionnel
- Règles de conduite et de sécurité routière
- Règles et consignes de sécurité
- Suivi des procédures de sécurité

Produits, outils et matières

- Conduite de véhicules légers
- Conduite véhicules deux roues
- Connaissance des procédures en cas d'accident
- Utilisation de matériel de communication — Transition numérique

Domaines d'expertise

- Accidentologie
- Respect de l'itinéraire et du temps de conduite

Contextes de travail

Conditions de travail et risques professionnels

- En contact avec du public
- Station assise prolongée
- Utilisation d'équipements de protection collective (EPC)
- Port d'équipement de protection individuelle (EPI) : gants, chaussures, casque, protections auditives

Horaires et durée du travail

- Travail en horaires décalés
- Travail le samedi

Lieux et déplacements

- Zone internationale
- Zone nationale

© Copyright octobre 2026 France Travail - Reproduction et diffusion interdites sans l'accord de France Travail

Statut d'emploi

- Travailleur indépendant

Types de structures

- Prestataire de services

Secteurs d'activité

- Logistique et transport

© Copyright octobre 2026 France Travail - Reproduction et diffusion interdites sans l'accord de France Travail